

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

PARAISANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, etc.

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE. HISTOIRE PHILOSOPHIQUE.

À l'adresse du bon peuple et qui lui fait voir la distance énorme qu'il y a entre la théorie et la pratique.

Si l'on avait que trois hommes au monde ils s'organiseraient: l'un ferait la cour à l'autre, l'autre ferait le troisième à travailler pour eux; car c'est là le point. [Paul Louis Courier. Lettres, t. III, p. 105, édit. Carrel.]

(Suite.) Il passa huit jours sans oser tenir sa promesse; mais enfin un matin, n'en pouvant plus de lassitude et d'indignation, il annonça vers l'heure du repas qu'il avait résolu de faire des remontrances et qu'on n'avait qu'à se mettre en mesure de les accueillir solennellement.

—Remontez, mon ami, remontez, dit Guillotin, ne te gêne pas; mais tu feras mieux d'attendre que nous ayons déjeuné. Que nous donneras-tu, ce matin? je suis bien dégouté du pingouin; ah! Pailletlé, tu nourris bien mal ton gouvernement qui te nourrit pourtant du lait des saines doctrines.

Pailletlé m'engage sans rien dire, à son tour toutefois, car Ledrôle présentait d'abord les meilleurs morceaux à M. le président et choisissait après.

—Voyons, dit le président, les remontrances de Pailletlé.

—Elles ne seront pas longues, j'ai seulement à dire que je travaille trop, par la raison que vous ne faites rien; qu'il y a entre nous l'égalité de l'âne à son maître. J'ai les charges, vous les biens, ce train-là me blesse.

—Voilà parler bien insolentement, dit Ledrôle.

—Tais-toi, lui dit Guillotin, la modération sied à l'autorité, même quand on en manque envers elle. Je, vous donne à savoir, citoyen Pailletlé, que tous les états du monde, démocratiques ou non, en usent comme nous. Les magistrats gouvernement, le peuple laboureur, fabricant et trafique. Les arts libéraux même lui sont permis. Qui l'empêche, Pailletlé, de cultiver les arts libéraux? Oh! que l'on dit bien que les peuples sont indociles! que devenait le peuple romain en désaccord avec les magistrats? Il se retirait sur le mont Aventin et déchirait le sein de la patrie. Je conclus, Pailletlé, qu'il faut rentrer dans le devoir.

—Vous m'aidez à tailler mes bûches?

—Mon ami, considère la loi des capacités que tu connais bien. Voudrais-tu qu'un homme comme moi, qui se pique de hautes spéculations et dont la force d'esprit s'est accrue aux dépens du corps, voudrais-tu que ton supérieur à tous égards consumât son temps en quelque basse besogne? J'en dis autant de Ledrôle, qui aspire à me comprendre et qui peut-être y réussira. La nature en te refusant les dons de l'esprit, t'a prodigué ceux de la matière; tu as le poignet ferme et les reins robustes, c'est à toi de charpenter.

—Et vous ne donnerez point un coup de main.

—Non, en vérité, car nous ne saurions renverser les lois de la nature.

—Oh! bien, dit Pailletlé, je me retire sur le mont Aventin.

Cela dit, il disparut, laissant les magistrats fort pantois, car ils prévoyaient qu'il se suffirait bien à lui-même, non pas à eux; là-dessus, ils tinrent conseil, mais ils ne trouvaient nul expédient; tandis qu'ils consultaient, la nuit vint, et tout ensemble l'heure du souper. Pailletlé n'était plus là pour fournir ses œufs de tortue. Il fallut se coucher sans souper, chose toujours cruelle pour des législateurs. Ceux-ci, d'ailleurs, ne savaient ni fermer ni fortifier les palissades qui mettaient, la nuit, la commune à l'abri des bêtes.

Une nuit qu'on passe l'estomac vide et l'œil ouvert est d'ordinaire assez mauvaise. Les roses du matin ne furent pas plus riantes. L'après-midi se fit sentir, agité de frais, et rien à friser, comme la veille. Guillotin fut d'avis que la situation n'était plus tenable, et Ledrôle s'écria qu'un tel outrage à la foi jurée criait vengeance.

—Mon président, écoute, Pailletlé est vigoureux, je l'avoue, il nous rosserait l'un et l'autre séparément; mais à nous deux nous le materons. L'union fait la force, les pièces de deux sous le disent en France. Tel que tu me vois, j'ai appris la savate du temps que j'étais à Paris le droit des gens. Dans les émeutes, j'ai assommé un grand garde municipal d'un seul coup de pavé. Il est vrai que je lançais ma pierre d'un sixième étage. Toi-même, tu manies la canne plombée non moins légèrement que la plume; tu connais l'escrime du bâton, et quoique tu sois entré en connaissance par les épaules, ces premières expériences ne marquent que mieux; Pailletlé se révolte, déclarons-lui la guerre.

—Il est vrai que, malgré ma répugnance, c'est le seul parti qui nous reste. Tout gouvernement a le droit de se conserver; c'est une maxime qu'on n'apprécie que lorsqu'on gouverne. Prenons des armes pour le maintien des lois, Ledrôle, et de la cuisine.

Ils prirent des crocs qui leur tombèrent sous la main et se mirent en quête de Pailletlé.

Comme l'île n'était pas grande, ils l'avisèrent bientôt, perché sur un morne, où il s'était fortifié, muni de cailloux. Mais Guillotin s'avança d'un air attendri:

—Mon ami Pailletlé, les bons sentiments que nous t'avons voués veulent que j'emploie premièrement les moyens de persuasion. Je te somme, par trois fois, de ne plus former d'attroupements séditieux; tu me fais faire le métier d'un commissaire de police, ce que tu auras à te reprocher. Ne nous réduis point à employer la force. Si tu es vaincu, comme je l'espère, tu t'exposes à la rigueur de nos lois. Nous en f-rions tout exprès. Descends de bonne grâce, et embrassons-nous.

—Scélérat! s'écria Pailletlé, tu n'as que faire de bavarder. Je ne veux répondre à tes raisons qu'à coups de cailloux, qui les valent bien.

—Ledrôle! je te prends à témoin de l'obstination du rebelle. En avant!

Ledrôle ne se pressait point de prendre le premier rang; néanmoins, s'appuyant l'un sur l'autre, ils firent mine d'escalader; mais Pailletlé, jouant des mains comme une baliste, ils reçurent en un clin d'œil une grêle de pierres qui les mit en déroute.

Ils se retirèrent au loin pour se panser mutuellement et reprendre meilleur conseil sur l'attaque. Mal servis par la force, ils ont recours à la ruse. C'était l'avis de Ledrôle de quitter en apparence les hostilités et de s'embarquer un jour ou l'autre pour tomber à l'improviste sur l'ennemi. Guillotin approuva cette tactique, laquelle ne réussit que trop.

Pailletlé, qui travaillait sur nouveaux frais pour son compte, fut surpris tout endormi et tout courbaturé du travail de la veille. Le malheureux n'eut pas le temps de se mettre en défense. Ses amis le lièrent et le chassèrent devant eux comme une bête de somme.

Ce n'était pas tout de le prendre, on voulait le juger, et les juges, épouvantés des périls qu'ils avaient courus, ne trouvaient point de châtement digne de tels forfaits. On parlait d'infermer le coupable dans une caverne, de le dompter par la faim comme les bêtes farouches, ou de l'exposer à l'antépeprie de l'air au bout d'un piquet. Pailletlé, qui les entendait débiter, prit la parole d'un accent pitoyable:

—Mes bons amis, puisqu'il est écrit que je dois vous servir, attendez que vous êtes deux et que je suis seul, autant vaut que j'en prenne aussitôt mon parti. Vous voulez me mettre au carcan jusqu'à ce que je m'amende; n'en prenez pas la peine, me voilà tout amendé. Qu'ai-je de mieux à faire? Et quand vous n'avez tenu quelque temps à jeun au bout d'une perche, le ménage n'en ira pas mieux.

—Oui, mais quel garant? dit Ledrôle.

—Je vous donnerais ma parole d'honneur, si vous saviez ce que c'est. Quel garant, mon Dieu! ce poteau, ces triques, mon intérêt! N'avez-vous pas toujours raison de moi, étant deux?

—Il a raison, dit Guillotin; va, Ledrôle, détache-le, aussi bien nous n'aurions pas encore à dîner aujourd'hui, et la case est toute malpropre depuis que ce rebelle se refuse à la nettoyer. Mais, par exemple, dit-il au coupable, te voilà déchu de tes droits civils, dont tu as mal usé.

—Passe pour cela, dit Pailletlé; je supporterai cette perte comme je pourrai.

Ledrôle alors défit les liens du coupable; ce ne fut point sans lui donner sur les épaules par un reste de poltronneries tournée en colère.

—Ah! monsieur le séditieux? Voyez ce qu'on y gagne! Humiliez-vous faux démocrate! Rendez grâce à la clémence de son excellence, de sa grandeur, de sa sublimité M. le premier président!

—Tant qu'il vous plaira, disait Pailletlé gémissant; je m'humilie, seigneur président; et vous, sublime Ledrôle, je suis votre valet; c'est assez frapper.

—Voilà parler, dit Guillotin; notre frère égaré me paraît suffisamment convaincu des droits et devoirs du citoyen dans les saines règles de l'égalité. Dinons.

A dater de ce jour, Pailletlé en effet fut édifié sur la liberté véritable, comme l'entendaient ses démocratiques amis.

quand il avait une fois corrigé les gens, il n'y regretait rien. C'était d'ailleurs sa dernière course, ses affaires le devant retenir plusieurs années à Batavia. Il arriva, par suite, qu'il céda la Chimère à son second qui devait retourner en France, et qui était son meilleur ami, malgré les fumées passagères que le vin soulevait entre eux. Sur le point du départ, M. Latrique, par grande condescendance, s'avisait que ses démagogues étaient peut-être suffisamment corrigés, et dit au second qu'il le pria, la chose coûtant peu, d'y regarder en passant; et là-dessus lui donna ses instructions.

Mais quoi! il s'écoula quinze mois encore avant que le navire, reparti de Batavia, fût en vue de l'île!

La Chimère s'arrêta dans le même endroit, à peu près, que la première fois. Le nouveau capitaine croyait nos gens morts; toutefois il fit mettre une embarcation à la mer et la monta lui-même avec quelques hommes.

Ne voyant sur la côte nulle trace d'habitation, ils allaient, sans beaucoup d'espoir, s'enfoncer plus loin, quand ils virent au bord de la mer, au bout d'un grand poteau et sur une étroite traverse simulait assez un gibet, une figure humaine accroupie, mal couverte d'herbages, horrible à voir, dans la plus grande immobilité, et tenant une manière de grande ligne dont le bout trempait dans l'eau.

Le malheureux Pailletlé, car c'était lui, ramené au bruit des voix, fut saisi d'épouvante à la vue de ces étrangers. Le costume d'Europe ne le rassurait pas, depuis ses expériences avec ses amis. Ces gens d'ailleurs, étaient armés; l'un d'eux lui dit en français:

—Hé ho! l'ami, que faites-vous là!

—Bon! dit Pailletlé, vous venez de l'effaroucher. Il était superbe et je n'ai rien pris encore. C'est, vous dis-je, le plus subtil des poissons. Je pêche, comme vous voyez, sans faire de mal à personne.

—Quelle horrible posture est-ce là?

—C'est encore, en ce pays, mon passe-temps le plus agréable.

—Vous badinez, mais descendez qu'on vous parle.

—Je ne badine pas: je suis attaché.

—Attaché! par des sauvages?

—Oui, et de plus mes frères et concitoyens, mes égaux devant la loi.

—Cet homme est fou, dit le subrécargue. Si c'est un châtiment qu'on vous fait subir, il faut que vous ayez commis une terrible action.

—Il est vrai que j'ai laissé brûler une omelette d'œufs de tortue destinée à ces messieurs. L'œuf de tortue est tendre à la cuisson. Je m'y trompe toujours.

—C'est pour cela qu'on vous empale?

EDOUARD OURLIAC. (La fin prochainement.)



MONTREAL, 13 JUIN 1848.

COLONISATION.

L'Association des établissements Canadiens des Townships s'est adressé il y a quelque temps à l'Exécutif, lui a fait connaître son existence, l'objet et le but de sa fondation et lui a demandé ce que le gouvernement était disposé à faire pour promouvoir les vues et les objets de la dite Association. L'Exécutif vient d'envoyer la réponse, que nous publions plus bas et qui sera lue, sans doute, avec une bien vive satisfaction. Cette réponse contient l'expression franche et sincère du désir ardent et de la détermination de Son Excellence le Gouverneur-Général et de ses ministres responsables de favoriser autant qu'il est en leur pouvoir la colonisation et l'établissement des terres incultes de la Couronne. Le fait est que depuis la formation de la présente administration, le gouvernement était occupé du projet de Colonization, qu'il fait connaître aujourd'hui au public par la voie de l'Association des Etablissements Canadiens des Townships. Ce projet est très libéral. Les promesses faites par le gouvernement et les engagements qu'il prend sont de nature à satisfaire les plus hautes espérances de nos populations à ce sujet.

Nos lecteurs remarqueront qu'au commencement de ce document, le délai apporté à la communication des intentions du gouvernement est suffisamment expliqué. Ces explications font voir l'injustice et le manque de raison de certaines gens qui font entendre d'incessantes clameurs si tout ne se fait au premier signe de leur volonté. Ces gens ne paraissent pas comprendre les charges et les devoirs d'un gouvernement. Pour eux il faudrait en un clin-d'œil réduire les idées en pratique, sans tenir compte du temps, du lieu et des circonstances.

Il fallait quelque temps à notre administration pour mûrir son plan actuel de colonisation. Ce temps comme on peut le voir, a été bien employé. Nous pouvons aujourd'hui féliciter le pays sur une mesure pratique s'il en fut jamais, qui tend à favoriser si bien l'établissement, sur les terres incultes de la Couronne, de la population surabondante de nos paroisses. Son Excellence le Gouverneur-Général se plaît à reconnaître que personne n'a plus de droits aux avantages du projet actuel de colonisation, "que les descendants des premiers colons dont les patients et persévérants travaux en temps de paix et la bravoure en temps de guerre ont tant fait pour l'avancement et la défense de cette partie des domaines de Sa Majesté."

Le Gouverneur-Général exprime encore dans d'autres parties de sa réponse les dispositions bienveillantes des autorités Impériales et Provinciales à notre égard et nous dit que le gouvernement a droit de réclamer aujourd'hui la plus entière confiance de la part de la sincérité de ses déclarations. Nous nous réjouissons de tout notre cœur d'entendre ces paroles tomber de la bouche du représentant de notre Souverain. Nous les croyons lites honnêtement et sans arrière-pensée, et nous ne doutons nullement que le peuple canadien les accueillera avec une bien vive satisfaction et avec reconnaissance. Il est temps que la confiance renaisse entre les gouvernants et les gouvernés de ce pays. Notre cher Canada, si longtemps tourmenté par les troubles et les discordes politiques a besoin de se reposer, de se remettre des agitations de la tourmente.

Il lui faut le calme et la paix pour retrouver ses forces épuisées dans les luttes passées, ranimer son commerce et son industrie, développer ses richesses, avancer enfin sa condition morale et matérielle. Le triomphe des principes libéraux et l'avènement au pouvoir de la présente administration a été le premier pas dans cette voie nouvelle où nous sommes entrés. Les déclarations solennelles du gouvernement sont aujourd'hui de nouvelles garanties pour l'avenir. De semblables déclarations sont très honorables pour notre nationalité. Elle parle plus haut que toutes les déclamations de ceux qui jettent encore des cris de haine et de guerre, pour pêcher en eau trouble. Nous espérons que tous les hommes bien pensant comprendront les circonstances avantageuses dans lesquelles nous nous trouvons aujourd'hui placés, se rallieront autour du présent gouvernement canadien, et le soutiendront dans la ligne de conduite qu'il s'est tracé, aussi longtemps que cette ligne de conduite sera franche, honnête, libérale et également juste pour tous les habitants du pays.

BUREAU DU SECRÉTAIRE. } Montreal, 10 juin, 1848. }

À sa Grandeur, Monseigneur l'Evêque de Montréal, etc., etc. MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur, par ordre du gouverneur-général, de vous adresser la réponse de son excellence, au mémoire du président et des officiers de l'association des établissements canadiens des townships. Son excellence se flatte que la vaste importance du sujet, la variété des informations que sa considération demandait, la nécessité de bien peser les principes énoncés dans le mémoire, la longue discussion de ses plans dans laquelle le comité est entré, jointes au désir de son excellence, que la réponse au mémoire fût claire, précise et satisfaisante, expliqueront suffisamment le délai qui a été apporté à la communication des intentions de son excellence, au sujet de la pièce importante qui lui a été soumise de la part de l'association.

Son Excellence est d'avis que la prospérité et la grandeur futures du Canada dépendront beaucoup du parti que l'on tirera des terres maintenant vacantes et improductives, et Son Excellence pense que le meilleur usage que l'on en puisse faire est de les couvrir d'une population de colons industriels, moraux et contents.

Cette opinion bien forte chez elle, ne peut que faire vivement regretter à Son Excellence de voir l'ancienne tenure seigneuriale qui, telle qu'introduite à l'origine de l'établissement du pays, avec des dispositions destinées à assurer aux censitaires une part juste et libérale de protection, en même temps que leurs droits et leurs propriétés, paraissait si propre à rendre l'acquisition si facile à la population agricole, à éprouvé de tels changements dans son opération pratique qu'elle ne produit plus cet heureux effet, et est devenue de fait une source abondante de plaintes; mais en outre que la commutation de cette tenure en tant qu'elle a eu lieu, de même que le système de concession des terres ci-devant établi par le gouvernement impérial, ont tous deux tendu à amener l'accaparement de vastes étendues de terre, dans les mains d'hommes qui ne les occupent ni ne les cultivent, de sorte que cette province présente le spectacle extraordinaire et anormal d'une population rurale surabondante et émigrante, dans un pays possédant des terres incultes et fertiles à la fois, suffisantes aux besoins des anciens habi-

tants et des immigrés pour un grand nombre d'années à venir.

Les concessions primitives de terres en fiefs ou seigneuries en Canada, faites par les rois de France, le furent évidemment dans la vue de faciliter l'acquisition des terres à la population agricole; mais les seigneurs, là même où l'on conserve la tenure seigneuriale, trouvent moyen de rendre vaine la protection établie en faveur des censitaires. Les seigneurs qui ont commué deviennent en apparence maîtres absolus du sol, dans lequel les censitaires avaient peut-être plus d'intérêt qu'eux mêmes; et les concessionnaires ou acheteurs de terres du gouvernement dans les townships, quoiqu'à en juger par les règlements consignés aux archives, les concessions et ventes aient toujours été faites dans la vue de favoriser les établissements, ont réussi de même à frustrer cette intention. Tous ces gens sont intéressés à élever le prix de la terre, et à faire tourner le travail de chaque colon et cultivateur au profit des propriétaires des terrains incultes, le prix des terres haussant à mesure que les défrichement s'étendent. C'est ainsi que l'objet de la plus haute importance publique, savoir l'expansion facile et rapide de la population sur la surface du pays, se trouve sacrifié aux intérêts de ceux qui spéculent sur les besoins de la population. Les moyens de cette population d'acheter des terres ne répondant pas à l'attente des grands propriétaires, il en est résulté un trop plein d'habitants dans les parties concédées et cultivées, et comme conséquence ultérieure, il paraît que la jeunesse s'est mise à émigrer.

Le gouvernement possède comparativement, qu'une petite portion de territoire près des établissements, mais il lui en reste cependant encore assez entre les mains pour suffire à un mouvement important, dans lequel les habitants de cette section de la province sont vivement intéressés. Son Excellence me charge de vous dire que Sa Majesté la Reine a vivement à cœur le bien-être de ses sujets canadiens d'origine française et rien ne serait plus agréable à Son Excellence que de pouvoir informer notre Souverain que son gouvernement a pu introduire des mesures qui auront tendu à leur donner des facilités de devenir propriétaires dans leur pays natal. Car en même temps que le Canada offre une nouvelle patrie à l'émigré du Royaume-Uni, et qu'il est évidemment de l'intérêt de ce pays que sa population s'accroisse et s'étende par tous les moyens possibles sur toute l'étendue de son territoire, aucune classe, à l'avis de Son Excellence, n'a plus de droit aux avantages de cette extension que les descendants des premiers colons dont les patients et persévérants travaux en temps de paix, et la bravoure en temps de guerre, ont tout fait pour l'avancement et la défense de cette partie des domaines de Sa Majesté.

Les maux auxquels j'ai fait allusion plus haut comme découlant d'une disposition mal avisée des terres coloniales, paraissent à Son Excellence avoir eu pour cause principale la délégation de pouvoirs qu'en justice pour le peuple le gouvernement aurait dû conserver dans ses propres mains. En effet, de cette manière, des particuliers ou des compagnies ont été interposés entre le gouvernement et les colons, l'objet avoué de cette interposition étant bien l'avancement des établissements, mais le mobile des interposés étant de faire servir l'établissement du pays à des fins de lucre aux moyens de la position que le gouvernement était induit à leur faire.

Dans la partie occidentale de la province, le mal des grandes concessions de terres incultes a existé, quoiqu'à un moindre degré que dans cette section; mais il disparaît rapidement, en partie par suite du prix des terres qui est devenu assez élevé pour induire les propriétaires à vendre, et en partie par suite de la taxation municipale, qui tout en faisant contribuer les terres incultes aussi bien que les terres cultivées aux améliorations publiques, rend réellement onéreux au propriétaire la longue possession de grandes étendues de terres incultes.

Jusqu'au, dans cette partie de la province, il peut être d'accord avec le sentiment public, ou jusqu'au il peut être désirable de faire contribuer les propriétaires de terres incultes, ainsi que les seigneurs, aux dépenses en améliorations locales, de manière qu'il devienne de leur intérêt de se dessaisir de la propriété, et de la placer dans des mains qui la peupleront et la rendront productive, c'est en point sur lequel Son Excellence n'est pas appelée à prononcer une opinion dans la présente communication. Je dois me renfermer dans le sujet de la disposition des terres qui restent encore entre les mains du gouvernement, dans la régie desquelles Son Excellence conçoit qu'il est de son devoir de redoubler de vigilance en vue des intérêts de la classe des cultivateurs qui voudront les occuper; et en ne se déchargeant par aucune délégation d'autorité, des devoirs et de la responsabilité qui appartiennent au gouvernement.

Dans le Mémoire auquel, par ordre de Son Excellence, j'ai l'honneur de répondre, on suggère que le gouvernement concède promptement les terres non-concédées appartenant au ci-devant ordre des jésuites, et cela à des taux de